

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-25-03-05

Date de convocation : 12 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

MUTUALISATION INFORMATIQUE – AVENANT FINANCIER 2024

Nombre d'élus : 27

Présents : 24

Représentés : 2

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Jérôme DUVERNOY, Cyrille FREMINET, Frédéric RAVEAU, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ

Absents ayant donné pouvoir : 2

Armelle LUCAS de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD

André BLUZE a donné pouvoir à Catherine DOTTARELLI

Absent : 1

Jean-Michel RAGUENES

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-4-2 à L.5211-4-3 ;

VU la délibération n° 2018-02-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 13 février 2018 relative notamment à la création de la banque communautaire de matériel informatique et à l'extension du service commun en matière de systèmes d'information et numérique à Fontenay-le-Fleury ;

VU la délibération n° D.2022.04.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 avril 2022 relative au schéma de mutualisation 2022-2026 de la communauté d'agglomérations ;

VU la délibération n°2022-12-110 du Conseil municipal de Versailles du 8 décembre 2022 relative à la régularisation de l'exercice 2021, le renouvellement des conventions pour la période 2022-2026 et prévisions de réalisation de l'exercice 2022 ;

VU la délibération en date du 13 février 2023 relative à l'adhésion de la commune au service commun mutualisé de Versailles et de Versailles Grand Parc pour la période 2022-2026 ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU l'avis de la commission des finances du 11 mars 2024 ;

CONSIDERANT que le tableau financier N-1 pour acter les réalisations du service commun et régulariser les écritures comptables ainsi que le prévisionnel N doivent être présentés au Conseil municipal tous les ans ;

CONSIDERANT qu'il convient d'examiner le réalisé 2023 et le prévisionnel 2024 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

- 1) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier 2024, ci-joint en annexe, à la convention de service commun en matière de systèmes d'information et de numérique arrêtant les montants réalisés au titre de 2023 et les montants prévisionnels au titre de l'année 2024.
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours aux natures 6216 « personnel affecté par le groupement à fiscalité propre » et 62876 « remboursement de frais au groupement à fiscalité propre de rattachement ».

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 25 mars 2024

Le Maire
Marc TOURELLE

